

*Nous sommes là pour vous aider*



# Demande d'allocation de veuvage

Cette notice a été réalisée pour vous aider à compléter votre demande et déclaration de ressources.

► **Pour nous contacter :**

Vous désirez des informations complémentaires,  
Vous souhaitez nous rencontrer,

- appelez-nous au numéro unique 39 60
- connectez-vous sur le site [www.lassurance retraite.fr](http://www.lassurance retraite.fr)  
ou [www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,

**39 60** 24h/24 - 7 jours sur 7  
prix d'un appel local  
depuis un poste fixe

Pour appeler depuis l'étranger, d'une box  
ou d'un mobile, composer le **09 71 10 39 60**



N° 51443#01

Réf. S 5186f - 10/2010

## ► Informations pratiques

### ► Vous trouverez dans ce dossier ce dont vous avez besoin pour faire votre demande d'allocation de veuvage :

- une demande d'allocation de veuvage,
- la liste des pièces justificatives, en page III,
- comment nous contacter, en page IV.

### ► Vous avez droit à l'allocation de veuvage dans les conditions suivantes :

- votre conjoint est décédé ou a été déclaré absent par jugement d'un tribunal de grande instance,
- votre conjoint remplissait les conditions de cotisations à l'assurance vieillesse du régime général ou se trouvait dans une situation similaire (chômage, maladie, titulaire de l'allocation aux adultes handicapés, etc...) ou était retraité du régime général de Sécurité Sociale,
- vous avez moins de 55 ans, sauf si votre conjoint est décédé ou a été jugé absent avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 : dans ce cas, vous devez avoir moins de 51 ans.  
Si vous ne remplissez pas la condition d'âge, vous pouvez demander la retraite de réversion.
- vous n'êtes pas divorcé(e), vous n'êtes pas remarié(e), vous n'avez pas conclu un PACS, vous ne vivez pas en concubinage,
- vous n'avez pas de ressources ou vos ressources sont inférieures à un montant fixé et révisé chaque année. A titre indicatif, ce montant est de 712,76 € par mois au 1<sup>er</sup> avril 2010,
- des conditions de résidence peuvent également être exigées. Renseignez-vous.

### ► Nous fixerons le point de départ de votre allocation :

Si vous faites votre demande :

- dans les 12 mois suivant le décès → au 1<sup>er</sup> jour du mois au cours duquel est survenu le décès de votre conjoint,
- au-delà des 12 mois suivant le décès → au 1<sup>er</sup> jour du mois de votre demande.

**Important :** passé le délai de **2 ans suivant le décès ou le jugement déclaratif d'absence**, nous ne pourrons plus accepter votre demande.

**Nos conseillers retraite sont à votre disposition. Ils sont là pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches.**

S'il vous manque de la place pour remplir certaines rubriques, utilisez une feuille blanche que vous joindrez à votre demande.

## ▶ Justificatifs à joindre

Dans tous les cas vous devez fournir

- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de caisse d'épargne (RICE).

### En fonction de votre situation

### Vous devez fournir l'original ou une photocopie lisible

Si vous êtes de nationalité française, ou ressortissant(e) de l'Union européenne\*, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse ▶ votre carte d'identité, ou passeport, ou livret de famille ou toute autre pièce justificative d'état civil et de nationalité

Vous êtes de nationalité étrangère ▶ toute pièce justifiant de votre état civil et de la régularité de votre séjour, en cours de validité : titre de séjour ou récépissé de votre demande

Vous avez cessé votre activité au cours des 3 mois avant cette demande ou avant le décès de votre conjoint ▶ le justificatif de votre cessation d'activité

Vous avez créé votre entreprise durant cette période ▶ le justificatif de votre création d'entreprise

### Si votre conjoint n'était pas retraité, en fonction de sa situation.

### Vous devez fournir l'original ou une photocopie lisible

pour 3 mois au cours des 12 mois précédant son décès.

Votre conjoint était salarié du régime général ▶ bulletins de salaire

Votre conjoint était salarié du régime général et en arrêt de travail pour raison de santé ▶ ses décomptes d'indemnités journalières

Votre conjoint était au chômage ▶ ses attestations du Pôle Emploi

Votre conjoint était titulaire d'une rente accident du travail ou d'une pension d'invalidité ▶ ses avis de paiement et la notification de sa rente accident du travail ou de sa pension d'invalidité

Votre conjoint était titulaire de l'allocation aux adultes handicapés ▶ son dernier avis de paiement de l'allocation aux adultes handicapés

Votre conjoint avait cotisé à l'assurance volontaire ▶ une quittance attestant le paiement de ses cotisations

Votre conjoint avait interrompu son activité salariée pour toute autre raison ▶ un document justifiant la raison de son interruption de travail

#### \* Liste des pays de l'Union européenne

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

- **Pour nous contacter :**  
Vous désirez des informations complémentaires,  
Vous souhaitez nous rencontrer,
- appelez-nous au numéro unique 39 60
  - connectez-vous sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)  
ou [www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,  
**39 60** *24h/24 - 7 jours sur 7  
prix d'un appel local  
depuis un poste fixe*  
Pour appeler depuis l'étranger, d'une box  
ou d'un mobile, composer le **09 71 10 39 60**



## Vos ressources

**Avez-vous eu des ressources en France et/ou à l'étranger au cours des :**  
**3 mois avant cette demande ?** oui  non  **3 mois avant le décès ?** oui  non   
 Vous répondez **non** aux 2 questions, **prenez directement la page 4 de cette demande.**  
 Vous répondez **oui** à 1 ou aux 2 questions, **complétez ci-après.**

### Vos revenus (y compris ceux perçus à l'étranger ou versés par une organisation internationale).

- 1 Salaires et revenus professionnels non salariaux** .....
  - 2 Indemnités versées par la Caisse d'assurance maladie** .....
  - 3 Allocations chômage, préretraite** .....
  - 4 Pensions, retraites, rentes et allocations, (dont vous êtes titulaire ou dont vous avez fait la demande).**
- | Nature | Nom et adresse de l'organisme | Vos références (N° retraite, N° allocataire, etc...) |
|--------|-------------------------------|--|
| .....  | .....                         | .....  |
| .....  | .....                         | .....  |
| .....  | .....                         | .....  |
| .....  | .....                         | .....  |
- 5 Pension alimentaire, précisez votre lien de parenté avec la personne qui vous la doit :** .....
  - 6 Vous perceviez l'allocation de parent isolé** .....
  - 7 Vous perceviez le revenu minimum d'insertion** .....
  - 8 Vous percevez le revenu de solidarité active** .....
  - 9 Vous percevez d'autres revenus, précisez :** .....

## Vos biens personnels

▶ *si la succession n'est pas réglée, n'indiquez pas les biens issus de la communauté.*

**Avez-vous des biens personnels en France et/ou à l'étranger ?** oui  non   
**(immobiliers, mobiliers, capitaux d'assurance vie, capitaux décès, donation)**

- 10 Biens immobiliers (précisez s'il y a lieu indivis, nue-propriété ou usufruit)**
- | Maisons, appartements, terrains, commerces, etc... | Adresse de chaque bien déclaré |
|--|--------------------------------|
| .....  | .....                          |
| .....  | .....                          |
- 11 Titres, actions, obligations** .....
  - 12 Indemnité de départ attribuée aux artisans, commerçants et exploitants agricoles, etc.** .....
  - 13 Capitaux d'assurance vie et/ou capitaux décès** (capital versé en contre partie d'une assurance vie ou allocation décès versée par l'organisme)
- | Nature | Nom et adresse de l'organisme |
|--------|-------------------------------|
| .....  | .....                         |
| .....  | .....                         |
- 14 Biens personnels dont vous avez fait donation depuis moins de 10 ans** (autres que votre maison d'habitation)
- | Propriétés : | Adresse du bien déclaré (s'il s'agit de propriétés) |
|--------------|---|
| .....        | .....   |
| .....        | .....   |
- Titres, actions, obligations .....



## L'activité de votre conjoint

**Votre conjoint était-il retraité du régime général ?**

oui  non

Vous répondez **oui**, passez directement au bas de cette page, datez et signez.

Vous répondez **non**, complétez ci-dessous.

Merci de nous indiquer sa situation au cours des 12 mois avant son décès ou sa disparition

**Cochez les cases correspondant à sa situation**

**Votre conjoint était :**

salarié du régime général de Sécurité Sociale

salarié du régime agricole

non salarié du régime agricole

artisan

industriel ou commerçant

autres, précisez .....

**Votre conjoint était salarié en France** ..... oui  non

Si oui, jusqu'à quelle date ?

**Votre conjoint avait interrompu son travail** ..... oui  non

précisez la raison (par exemple, maladie, chômage, formation, etc...) .....

**Votre conjoint cotisait à l'assurance volontaire pour le risque vieillesse** ..... oui  non

**Votre conjoint était affilié à l'assurance vieillesse des bénéficiaires**

**de certaines prestations familiales** ..... oui  non

(par exemple, bénéficiaire du complément familial, de l'allocation pour jeune enfant, etc...)

**Votre conjoint habitait à l'étranger** ..... oui  non

précisez le pays .....

la période du [ ] au [ ]

**Votre conjoint exerçait une activité à l'étranger** ..... oui  non

précisez le pays .....

la période du [ ] au [ ]

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.**

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la Sécurité Sociale.

Fait à : .....

Le [ ]

Votre signature :

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. L114-13 du code de la Sécurité Sociale, arts 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la Sécurité Sociale.

**Vous venez de remplir votre demande d'allocation de veuvage.**

**Merci de nous faire part de toute modification de votre situation.**

**Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement joindre les pièces indiquées dans les informations pratiques** (page III de la notice jointe).